

## **58 propositions de coupes budgétaires :**

### **Comment ne pas s'interroger sur ce rapport externalisé par le Conseil d'état ?**

Tout d'abord, les élus du Conseil d'Etat mandatent un organisme privé, plus précisément une figure qui a occupé un haut poste de responsabilité à l'Etat à la cour des comptes. Cette analyse par délégation au frais de l'Etat, ne devrait-elle pas être de la responsabilité des Conseillers d'Etat et tout particulièrement de notre ministre des finances ? Cette prérogative qui est externalisée pose un réel souci de gouvernance et peut-être même d'ingérence du secteur privé dans les décisions de l'Etat. En effet, M. Stanislas. Zuin n'est pas élu par le peuple et n'est formellement pas habilité à énoncer des mesures qui pourraient devenir contraignantes pour la majorité des fonctionnaires et pour une grande partie de la population, en particulier pour les jeunes et les plus âgés.

Par ailleurs, rappelons que la baisse des impôts induite par le Conseil d'Etat est à l'origine de cette volonté de sabrer les prestations à la population. Le peuple peut et doit se sentir trahi par des promesses électorales non tenues. On peut, une fois de plus, montrer que cette baisse d'impôts a favorisé les personnes les plus aisées et non pas la classe moyenne et les personnes les plus défavorisées. Ces dernières seront donc bien impactées par les coupes énoncées par M. Zuin alors que la baisse d'impôts, pour elles, n'a pas été significative. Ce rapport ne tient aucunement compte d'une cohérence de société et semble faire son marché tous azimuts, pour faire des économies :

- Comment penser toucher aux heures de travail hebdomadaire (41,30 heures) et aux congés de fin d'année ? Comment attaquer les acquis de décennies de combats sociaux alors que la population peine à boucler ses fins de mois ? Travailler plus et gagner moins, voilà ce qui est proposé.
- Comment est-ce possible de n'avoir aucune considération pour nos aînés et impacter leurs dernières années de vie en augmentant le nombre de lits dans les EMS ?
- Comment augmenter de CHF 200.- les taxes universitaires, démanteler les écoles genevoises alors que le temps de travail des enseignants n'est déjà pas respecté ? Il n'est pas acceptable de toucher à la formation des jeunes et à la démocratisation des études qui est une force économique.

Dire que nous devons être aussi efficaces que les autres cantons n'a pas de sens ; ces arguments ne sont pas fondés sur un contexte économique et social et ne prennent pas en compte les particularités d'un canton qui répond à des injonctions d'ordre international.

S'attaquer à la démocratie d'un canton, en osant solliciter que les Projets de loi soient seulement de la responsabilité du Conseil d'Etat et non pas du Grand Conseil, qui plus est un conseil d'Etat qui passerait de 7 à 5 Conseillers d'état montre combien le rapport déborde sur une vision politique que le peuple n'a pas votée et ne respecte pas l'historique de la République genevoise.

Afin de préserver la paix sociale de notre canton, nous demandons que le Conseil d'Etat dans son ensemble prenne ses responsabilités et dénonce ce rapport qui ne ressemble pas aux injonctions des Constitution suisse et genevoise et qui ne respecte ni l'état de droit, ni la volonté du peuple. Il y va de la crédibilité de nos élus.

Genève, le 19 mai 2026

Pour tout renseignement

Fabienne Payré, Déléguée d'Avenir Syndical – 076 382 15 18